

Août 2020

COLOMBES & MURAILLE

p. 4 à 8 **Zoom Coronavirus**

p. 12 à 13 **Développement durable**

p. 19 **Écoles - Expo physiothérapie**



3

Editorial

4-8

Zoom Coronavirus

Situation générale
Mesures prises par le Conseil municipal
Situation en lien avec les déchets
Actions diverses (notamment la jeunesse et le Maillon)
Report de l'accueil d'Olivier Turin
Situation à la Charmaie

9-11

Autorités

Décisions du Conseil
Comptes 2019

12-13

Développement durable

Présentation de la nouvelle équipe
Subvention vélos électriques
Mobichablais

14-15

Bibliothèque

16

Autorités

Réflexion sur la fusion Collombey-Muraz et Monthey

17

Infrastructures

1ère Pierre STEP

18

Sociétés

Nichoires à Hirondelles et Martinets

19

Écoles

Expo physiothérapie

20

La Der

Diplômés des Écoles



UNE FIN DE LÉGISLATURE EXTRAORDINAIRE

par Yannick Buttet
Président

Nous avons vécu une période surréaliste : arrivée « subite et massive » d'un virus, gel de notre économie, fermeture des écoles, semi-confinement, mesures de distanciation sociale (même le mot était quasi inconnu). Les scénarios catastrophes les plus farfelus ont été dépassés et les mesures prises ont surpassé tout ce que nous aurions pu imaginer.

Cette période a généré un très grand nombre de défis, engendrant des drames auxquels nous comparissons, créant des peurs parfois difficiles à surmonter, affaiblissant des populations « à risque », isolant certaines et certains ...

Ce fameux Coronavirus ou Covid-19 nous a poussé à la réflexion et à l'action, comme tout temps de crise.

En effet, tant du point de vue individuel que collectif, nous avons dû revoir notre vie au quotidien, ralentir le rythme des rencontres et des manifestations, se retrouver soi-même peut-être...

Au niveau de notre commune aussi, nous avons dû repenser la manière de rester au service de la population, revoir certains processus administratifs, favoriser les démarches à distances, introduire le télétravail, renforcer notre action envers certaines populations et dans certains domaines.

Nous nous souviendrons longtemps de cette période qui clôt une législature riche en décisions dans tous les domaines. Il est temps de tourner notre regard vers l'horizon des prochains quatre ans.

RETOUR SUR UNE PÉRIODE TRÈS PARTICULIÈRE

Par l'administration communale



Quel autre thème que le Coronavirus pour le zoom de votre revue? La pandémie a complètement changé nos habitudes depuis fin février et, bien que la situation ne soit pas terminée, loin de là, il était difficile de ne pas revenir sur son influence sur la vie communale dans ces derniers mois.

Loin de nous l'ambition de retracer dans les détails tous les changements que le virus a entraînés, mais nous souhaitons revenir sur quelques aspects liés à ceux-ci, notamment au niveau du fonctionnement du Conseil municipal et de l'Administration, des incidences en lien avec la gestion des déchets, des actions de solidarité qui se sont mises en place ou encore de la gestion de la crise au sein de l'EMS La Charmaie qui, heureusement, a été épargné par le COVID-19 jusqu'à ce jour.

Votre dernière revue avait consacré son zoom à Madame Marcelle Delacroix qui a fêté ses 100 ans le 11 mars 2020. Sa réception à la Maison de Commune, en présence de sa famille et du Conseiller d'Etat Jacques Melly, fut la dernière « manifestation » qui s'est tenue, déjà avec des mesures de distanciation sociale bien compréhensibles, avant l'annonce du semi-confinement par le Conseil fédéral le vendredi 13 mars, pour le lundi suivant.

Dès cette annonce, le Conseil municipal a décidé de se réunir d'urgence le vendredi 13 au soir pour décider des mesures à mettre en place au niveau de l'administration au sens large. Tous les chef(fe)s de service ont été convoqués à cette séance extraordinaire. L'annonce du Conseil fédéral a en effet imposé la fermeture des écoles ainsi que des structures jeunesse (sauf pour les familles dont les 2 parents devaient impérativement travailler car exerçant des professions liées directement à l'urgence sanitaire). Quel chamboulement principalement pour les familles, mais aussi pour les enseignants et les employées des structures jeunesse!

Durant le week-end du 14 et 15 mars, la direction des écoles et celle des structures jeunesse se sont ainsi employées sans réserve pour faire en sorte que les familles soient le moins démunies possible le lundi 16 et que les informations nécessaires à l'organisation de chacun soient disponibles le plus vite possible, via les sites internet des

écoles et de la commune. Tout n'a pas été sans mal mais, rétroactivement et même si certaines choses auraient pu être gérées de manière différente, il faut considérer que l'organisation de cette fermeture, inédite de mémoire humaine, a été affrontée, du point de vue du Conseil municipal, de manière aussi satisfaisante que possible.

Concernant les services à disposition des citoyens à la Maison de Commune (office de la population, réception principale, comptabilité et contributions) ainsi qu'à la Maison de la Cour (bureau technique), le Conseil municipal a décidé de ne permettre d'y accéder qu'en cas d'urgence, sur rendez-vous et lorsque la présence du citoyen était absolument nécessaire à l'acte administratif. La fermeture, hors rendez-vous, des bureaux n'a toutefois pas été synonyme d'arrêt de l'activité administrative. Au contraire, l'ensemble des employés communaux a continué à effectuer son travail. Les horaires d'accueil au téléphone ont d'ailleurs été élargis pour permettre aux citoyens, dont le besoin d'information était accru, de prendre contact et de se renseigner. Les appels ont été nombreux et, là également, tout ne fût pas parfait. Les employés communaux ont toutefois répondu aux sollicitations au plus près des informations en leur possession, en mettant au centre de leurs préoccupations, le souci des citoyens, des sociétés et des entreprises locales.

Toujours au cours de cette séance extraordinaire du 13 mars, il a été décidé de rédiger un tout-ménage pour informer la population des premières dispositions prises et des conséquences en lien avec la situation exceptionnelle à laquelle toutes et tous étions confrontés. Celui-ci a été adressé la semaine suivante.

Dès le lundi 16 mars, le Conseil municipal a poursuivi ses séances ordinaires, selon le planning fixé en début de l'année. A chacune de celles-ci, un point « coronavirus » a été ajouté, dans le cadre duquel, le Conseil municipal discutait de l'évolution de la situation et de dispositions à prendre en lien avec celle-ci. De l'entrée en phase de semi-confinement (16 mars) jusqu'à la 3^e étape de déconfinement décidée par le Conseil fédéral (8 juin), l'Autorité communale s'est ainsi réunie à 10 reprises. Outre le point récurrent consacré au coronavirus, le Conseil municipal a traité pas moins de 105 sujets en lien avec la gestion courante de la Commune (certaines de ces décisions sont

prises en évidence dans cette revue sous le point décisions du Conseil municipal). Pour ce faire, afin de respecter les règles d'hygiène et de distanciation sociale, il a d'abord tenu séance par visioconférence, puis, dès le 27 avril 2020, dès lors que cela était formellement autorisé par le canton, en présentiel, la salle des combles de la Maison de Commune ayant été aménagée pour cela, tout en respectant une distance de 2 mètres entre chaque membre du Conseil municipal.

Du point de vue de l'Exécutif et de l'administration générale, la période est donc restée dense, mais si, pour cette dernière et certains de ses secteurs d'activité en particulier, la baisse des sollicitations au guichet a augmenté le temps à disposition pour le travail administratif proprement dit, le travail a été ininterrompu. Dans ce contexte, le mot d'ordre fut de se mettre à jour le plus possible, afin d'être totalement à disposition de la population lorsque la réouverture des guichets serait à nouveau possible. A l'instar de ce qui s'est fait dans d'autres entreprises, le télétravail a été en outre introduit, afin de limiter les contacts entre les personnes et ainsi le risque de transmission du virus en cas de personne infectée. Le télétravail s'est déroulé, compte tenu des circonstances dans lesquelles il a été introduit, à satisfaction, si bien qu'il est envisagé de l'introduire formellement dès le 1er janvier 2021 au sein de l'Administration communale. De plus, du point de vue des contaminations, aucun cas positif n'a été à déplorer au sein des collaborateurs de la Commune jusqu'à ce jour, ce qui est particulièrement réjouissant. Le Conseil municipal tient à profiter de ces quelques lignes pour remercier ses collaboratrices et collaborateurs pour leur engagement durant cette période difficile. Le Conseil municipal souhaite également remercier les citoyennes et citoyens pour leur compréhension et leur acceptation des mesures qui ont dû être mises en place pour éviter la vague redoutée au moment de la décision de semi-confinement.

Les décisions et mesures prises par le Conseil municipal en lien avec le COVID-19.

Dès le 13 mars, jusqu'à la 3^e phase du déconfinement du 8 juin, le Conseil municipal a dû prendre maintes décisions en lien avec la pandémie. Certaines furent des décisions d'application des orientations décidées par le Conseil fédéral ou le Conseil d'Etat, comme la mise en œuvre de la fermeture des écoles et des structures jeunesse ou la fermeture des salles communales en raison de l'interdiction de se rassembler. D'autres mesures spécifiques à la Commune sont le fruit des discussions au sein du Conseil municipal. Nous revenons ci-après, de manière non exhaustive, sur les principales mesures décidées par le Conseil municipal.

L'Autorité a d'abord voulu mettre l'accent sur l'information à la population. C'est pourquoi, elle a adressé, dès l'annonce du semi-confinement, un tout-ménage consacré aux premières mesures prises pour assurer le service public. Elle a également consacré une page spéciale

de son site internet au coronavirus, sur laquelle elle a mis en ligne, au fur et à mesure qu'elles arrivaient, les informations concernant la pandémie et ses conséquences. Le Conseil municipal a aussi voulu rapidement s'enquérir de sa population dite « à risque » et a donc adressé un courrier à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus, domiciliées sur le territoire communal. Ce courrier avait pour objectif de s'enquérir de la santé des seniors de notre commune et de les informer de la possibilité de s'adresser, en cas de besoin particulier, à l'administration communale, au centre médico-social (CMS) ou aux chaînes de bénévoles qui s'étaient mises en place sur le territoire communal, comme la Jeunesse de Collombey-Muraz ou l'association Le Maillon (voir plus bas).

Le Conseil municipal a ensuite décidé de renoncer à toute procédure contentieuse. Ainsi, aucun rappel et aucune mise en poursuite n'ont été adressés entre mars et juin 2020. En outre, afin de soulager les particuliers et les entreprises qui en avaient besoin, les arrangements de paiement ont été proposés sans frais jusqu'à fin juin également. Durant cette période et malgré l'arrêt des activités, les subventions aux sociétés locales ont été entièrement maintenues, ce qui a paru être une évidence au Conseil municipal, tant ces sociétés ont une importance fondamentale pour le ciment de la vie citoyenne de notre Commune.

Rare Autorité à encore en distribuer, le Conseil municipal a de plus décidé de prolonger la validité de ses chèques-famille de 3 mois, afin de permettre aux familles qui ne les avaient pas utilisés, de le faire jusqu'à la fin du mois de septembre. Il a également accordé une réduction de loyer de 50% sur le seul local appartenant à la Collectivité et qu'il loue en zone industrielle, ceci pour la durée de mars à juillet.

Contrairement à d'autres Communes voisines, le Conseil municipal a par contre renoncé à distribuer à l'ensemble de la population des bons à faire valoir dans les commerces du territoire communal. En effet, cette mesure ne lui a pas paru opportune dans la mesure où non seulement elle ne ciblait pas suffisamment les personnes qui en auraient réellement eu besoin, mais surtout le Conseil municipal a considéré que les conséquences économiques liées au coronavirus n'étaient actuellement pas encore suffisamment connues. Il a ainsi préféré constituer des provisions spéciales COVID dans le cadre des comptes 2019, qui seront soumis au Conseil général le 28 septembre prochain. En tout, avec l'aval de l'organe de révision, ce sont près de 1,5 millions qui ont été provisionnés à titre de perte sur les créances, de perte sur les revenus des personnes physiques et de perte sur les revenus des personnes morales. En ayant déjà provisionné ces montants dans le cadre de comptes 2019, cela permet à la Commune de renforcer sa capacité financière et ainsi d'être prête à traiter les éventuelles demandes de soutien concrètes qui lui parviendront potentiellement ces prochains mois.



UNE SITUATION PARTICULIÈRE: LA GESTION DES DÉCHETS

Par l'administration communale



S'il y a un contexte dans le cadre duquel le COVID-19 a affecté le quotidien de la population, c'est bien celui de la gestion des déchets. Il faut croire que les Suisses d'une manière générale - et les citoyens de Collombey-Muraz n'ont pas fait exception à la règle - ont trouvé passablement de temps pour faire de l'ordre durant la semi-confinement. Il faut dire aussi que la fermeture de la déchèterie par SATOM SA le 17 mars 2020, n'a pas facilité la situation. Les Eco-points ont été littéralement envahis par les déchets recyclables, ce qui a obligé la Commune à augmenter les vidanges de manière importante, sans que cela suffise toujours, tant s'en faut. Dans le cadre de cette situation, il a fallu également constater une hausse malheureuse des incivilités liées aux déchets (dépose hors des heures autorisées,

abandon de déchets non-repris, etc.). La Commune a donc dû se résoudre à mettre en place des contrôles spécifiques pour contrer ce phénomène et amender les indécors. Comme à son habitude, elle fait preuve d'une fermeté totale en la matière et dénonce systématiquement les contrevenants au Tribunal de police.

C'est le lieu de préciser que, concernant les Eco-points d'une manière générale, une réflexion est actuellement menée pour étudier l'opportunité de réunir ceux qui sont les plus problématiques pour le voisinage en un seul endroit, afin de réduire les nuisances qui y sont liées. Les personnes concernées seront informées directement le moment venu.



Le virus retarde l'élection d'Olivier Turin mais n'empêche pas sa brillante accession au perchoir du Grand Conseil

Nous vous l'annonçons dans le dernier Colombes et Muraille, Olivier Turin, devait être élu Président du Grand Conseil le 8 mai dernier. En raison de l'annulation de la session du Grand Conseil au mois de mai, notre Vice-Président a dû patienter jusqu'au 15 juin pour enfin être élu, avec 113 voix sur 113 bulletins valables, premier citoyen du Canton. Son accueil dans sa commune de domicile qui devait se dérouler le 8 mai a – évidemment et malheureusement – dû être annulé. Nous espérons que la situation sanitaire permettra de fixer une nouvelle date pour l'accueil d'Olivier, d'entente avec le service parlementaire cantonal et qu'une réception officielle à Collombey-Muraz pourra être organisée finalement d'ici la fin de l'année.

COVID-19 ÉGALEMENT SYNONYME D'ÉLAN DE SOLIDARITÉ

Par l'administration communale



Cette photo date d'avant le début de la pandémie du COVID-19.

Si la période de semi-confinement a été difficile pour la plupart, voire un calvaire pour certains, elle a également été synonyme d'action de solidarité émouvante et efficace. Le Conseil municipal tient d'abord à remercier toutes les personnes -une bonne dizaine en tout- qui se sont spontanément annoncées auprès de l'administration communale, pour se mettre à disposition pour tout type de « coup de main ». Ces annonces spontanées ont vraiment fait chaud au cœur et ont été très appréciées. 2 entités ont particulièrement œuvré en faveur des autres durant cette période et nous souhaitons mettre en avant cet engagement exemplaire. Il s'agit de la Jeunesse de Collombey-Muraz et de l'association le Maillon.

La jeunesse de Collombey-Muraz, par l'intermédiaire de la plupart de ses membres, s'est immédiatement organisée et mise à disposition des personnes âgées en allant faire leurs courses ou en les véhiculant

à divers rendez-vous (hôpital de Rennaz, maison de la santé, etc.). Certains autres ont également aidé les familles en s'occupant d'enfants dont les parents devaient faire du télétravail. Tous se sont investis pour autrui en étant prêts à donner de leur temps tous les jours! Merci à eux pour ce magnifique geste de solidarité et la soixantaine de sollicitations auxquelles ils ont répondu durant le semi-confinement.

Une autre association s'est également engagée de manière remarquable en faveur des autres. Il s'agit du Maillon, qui fêtait récemment son 25^e anniversaire d'existence. Les membres de cette association ont entretenu des contacts réguliers, par téléphone avec 25 personnes en situation de faiblesse. Ils ont effectué des courses et des achats de médicaments pour elles, ainsi que des transports pour des rendez-vous chez le médecin ou à l'hôpital. Merci à eux également pour leur engagement si précieux.



GESTION DE LA PANDÉMIE À LA CHARMAIE

Par M. Hervé Fournier, Directeur de La Charmaie SA

L'EMS La Charmaie accueille 65 résidents et 12 à 15 personnes du lundi au vendredi au Foyer de Jour.

En date du 4 mars, nous recevions du Médecin Cantonal la première notice concernant le Coronavirus avec des recommandations par rapport à l'hygiène et au contrôle des visites. Le 9 mars, la Protection Civile nous contactait pour mettre à disposition du personnel afin de gérer l'accès au site. La Pci nous a bien aidés en restant à notre service notamment pour le suivi des visiteurs pendant 12 semaines. Le 10 mars nous recevions l'ordre de fermer le Foyer de Jour et le 16 mars, le Conseil d'Etat puis le Conseil Fédéral déclaraient l'état d'urgence. Dès ce jour-là l'accès au site fut strictement réglementé avec l'interdiction de visites et ceci jusqu'au 11 mai, date à laquelle nous avons pu autoriser les proches de nos résidents à les rencontrer à la salle multi-activités. Le Foyer de jour a rouvert le 15 juin avec un nombre d'hôtes restreint. Dès le 29 juin et à ce jour, les visites peuvent avoir lieu dans les petits salons de chaque service. Toutefois, les procédures sont strictes avec réservation 24 heures à l'avance, prise de température à l'arrivée, port du masque et formulaire de traçage à remplir. En 10 semaines ce sont 58 résidents qui ont reçu 620 visites.

Grâce à la conscience professionnelle de tout notre personnel, à ce jour, nous n'avons eu aucun cas de COVID-19 parmi nos résidents. Le taux d'absentéisme a été très faible durant cette période, preuve de l'implication et l'abnégation au travail de toute notre équipe qui a permis d'offrir le plus de confort possible à nos résidents et leurs proches. Nous avons de ce fait pu éviter un confinement généralisé

en chambre. En lieu et place d'activités de groupe, nous avons privilégié les animations individuelles. Notre personnel accompagnait nos résidents pour les promenades et nous avons pu continuer à leur servir les repas en cafétéria.

A noter la grande solidarité bienvenue de toute part: nous avons reçu un nombre impressionnant de messages avec les dessins des écoles de Muraz, Vionnaz et Le Bouveret. M. le Curé Hauswirth a continué à dire la messe seul dans son église devant la caméra afin que nos résidents la suivent à la TV. La famille Lattion-Ruppen nous a fait don d'asperges et Syngenta/Huntsman de gel hydroalcoolique.

Pour la suite nous nous devons de préparer les opérations de déconfinement et favoriser des conditions cadres sécurisées pour la poursuite de la réouverture de notre EMS selon les dernières recommandations de l'OFSP. Il conviendra d'atteindre une «vie avec COVID» qui correspond non pas à ce qui prévalait avant l'épidémie mais à un fonctionnement le plus normal possible compte tenu de la présence du virus même si son niveau de circulation est faible. Nous savons tous que nos résidents sont parmi les personnes les plus vulnérables au COVID-19 et que les EMS sont des lieux de vie communautaire, dans lesquels la liberté des uns est conditionnée par le droit à la protection des autres. Nous allons continuer à suivre les directives de l'OFSP, le Service de la Santé Publique du Canton du Valais et grâce à notre association faitière l'AVALEMS, nous maintenons un dialogue soutenu avec les directions de tous les EMS valaisans afin de partager nos expériences et mettre en œuvre les bonnes pratiques.



EXTRAITS DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÈS MARS 2020

Fresque salle multi-activités

Dans le but de donner une profondeur supplémentaire à la salle multi-activités et de l'agréementer, le Conseil municipal décide d'y faire réaliser une fresque sur la paroi « nord » de la salle. Celle-ci représentera la vue qui serait donnée aux utilisateurs de la salle s'il n'y avait pas de paroi.

Convention de droit public avec la Ville de Monthey – Déléguée à l'énergie

Le Conseil municipal valide la convention de droit public formalisant la collaboration entre les 2 communes, dans le cadre de laquelle elles partagent les ressources de la déléguée à l'énergie (25 % du 80 % pour Collombey-Muraz) et de son adjointe administrative (15 % du 60 % pour Collombey-Muraz).

Homologation des zones de protection des sources

Suite à la révision de l'Ordonnance fédérale pour la protection des Eaux du 01.01.2016 et au mandat attribué pour effectuer une mise à jour des zones de protection des sources, le Conseil municipal décide, conformément au rapport d'étude du bureau mandaté, d'approuver le projet de délimitation de zones de périmètres de protection des captages du Crêt, de l'Avançon, d'Onne, de Draverse d'en Haut, de Dreveneuse d'en Bas, de Chalet-Neuf, de Grande Ravines, de Grand Crau et de l'Arcojeux et de confirmer l'abandon du périmètre de protection des captages de Chemenu et des Fours. Le dossier peut être transmis au service de l'environnement en vue de l'homologation par le Conseil d'Etat.

Délégué à la communication – validation du cahier des charges et choix du mandataire

Le Conseil municipal valide le cahier des charges proposé, comprenant trois axes principaux, à savoir :

- Planifier, préparer et réaliser les actions de communication de la Commune de Collombey-Muraz
- Conseiller et appuyer le Conseil municipal et les différents services sur les aspects stratégiques de la communication externe et interne et sur les actions à planifier et mettre en œuvre
- Développer l'usage des moyens, supports et véhicules appropriés aux besoins d'information et aux objectifs de communication et alimenter ceux-ci

Sur la base des offres reçues, il décide de mandater l'entreprise Kivi Communication pour assumer le mandat de délégué à la communication de la Commune de Collombey-Muraz

Comptes 2019

Le Conseil municipal valide les comptes 2019 qu'il considère comme excellents. Il décide de leur transmission à la Commission de gestion du Conseil général pour examen, conformément au processus législatif.

UAPE 2020-2021 - augmentation du nombre de places

Pour la rentrée 2020-2021, au vu de la demande et sur la base de la proposition de la Cheffe des structures jeunesse, afin de permettre une augmentation de 36 places supplémentaires à un coût quasi nul pour la collectivité car quasiment absorbé par la participation financière des parents plaçant, le Conseil municipal décide d'augmenter le nombre de places disponibles à l'UAPE. Dès août 2020, le nombre de places disponibles s'élèvera à 155 places.

Châble-Croix - Caissons récupérateurs – Adjudication

Dans le cadre de l'appel d'offres effectué, le Conseil municipal ad-juge l'installation des caissons récupérateurs pour la somme de Fr. 311'688.10, ce montant étant réparti entre les communes partenaires selon la clé de répartition conventionnelle. L'installation des caissons récupérateurs devra être coordonnée dans le cadre de l'assainissement de Châble-Croix, qui devra être réalisé d'ici fin 2020.

Réaménagement du centre d'Illarsaz - Adjudication Génie civil et appareillage

Dans le cadre de l'appel d'offres effectué, le Conseil décide d'adjuger les travaux de génie civil concernant le réaménagement du centre d'Illarsaz pour un montant de Fr. 750'715.75 TTC. De même, le Conseil municipal décide d'adjuger les travaux d'appareillage selon la procédure



de «gré à gré concurrentiel» pour un montant de Fr. 143'102.00 TTC. Compte tenu de la pandémie de coronavirus, les entreprises adjudicatrices devront confirmer qu'elles sont en mesure de débiter les travaux rapidement, en appliquant strictement les termes de la soumission et sans plus-value ou autres prétentions financières liées au coronavirus, tout en respectant les directives fixées par l'OFSP. Dans le cas où les points ci-dessus ne pourraient pas être respectés, le début du chantier devra être reporté à une date ultérieure permettant de les respecter.

Réflexion sur la fusion – Résultat du sondage et Pré rapport de fusion

Le Conseil municipal prend connaissance des résultats du sondage et du pré-rapport de fusion sur la base desquels il se déclare favorable à poursuivre la démarche de réflexion sur la fusion. L'ensemble des documents doit être mis à disposition de la population sur le site internet communal

Projet itinéraires course à pied Monthey et environs

Dans le cadre d'un projet de Monthey Tourisme, Le Conseil municipal donne son accord à la Ville de Monthey, qui souhaite créer 4 itinéraires de course à pied sur les coteaux de Choëx et des Neyres, pour la pose de panneaux sur le territoire communal.

Couvert du Bochet - fin des travaux / fixation d'un nouveau prix de location

Compte tenu des rénovations effectuées pour un montant total de Fr. 230'000.- qui magnifient le site, et notamment de la mise à disposition désormais d'une cuisine de qualité, de services en plastique (assiettes, verres, couteaux fourchettes, cuillères, etc. aux couleurs de la Commune) et d'un grill performant, le Conseil municipal décide de fixer les prix de location à Fr. 200.- pour les citoyens de Collombey-Muraz et à Fr. 300.- pour les habitants hors Commune. La caution est également augmentée à Fr. 300.-. En outre, afin de marquer une différence avec la mise à disposition de la Cassine, qui offre un confort supérieur (cuisine professionnelle + local fermé, chauffé), le Conseil municipal décide d'augmenter son coût de location et le fixe à Fr. 250.- pour les citoyens de Collombey-Muraz et à Fr. 350.- pour les habitants hors Commune. La caution reste identique pour la Cassine.

Démission Madame Geneviève Bauhofer, vice-juge

Le Conseil municipal prend note de la démission de Mme Bauhofer, vice-juge de commune. Il décide, en cas d'acceptation de la démission par le DSIS et en application de l'article 209 LcDP, de ne pas repourvoir le poste de vice-juge en raison de la proximité des prochaines élections.

Subvention communale - vélos électriques

Le Conseil municipal décide de la mise en place d'une subvention pour l'achat d'un vélo électrique rétroactivement au 1er janvier 2020. La participation s'élèvera à 20 % du prix du vélo, maximum Fr. 400.-. Le formulaire de demande de subvention est validé et devra être mis en ligne sur le site internet communal.

Renouvellement éclairage public 2020 - Adjudication des travaux

Le Conseil décide d'adjuger selon la procédure dite de «gré à gré concurrentiel», les travaux de l'assainissement 2020 de l'éclairage public pour un montant de Fr. 40'818.30 TTC.

Nocturnes 2020 – fixation des ouvertures dominicales

Le Conseil municipal décide des ouvertures dominicales suivantes pour le mois de décembre 2020 :

Mardi 8 décembre 2020: 9h00-18h00 (ouverture conditionnée à l'organisation d'un événement, à savoir une course de l'aveint, conformément à la loi sur l'ouverture des magasins)

Dimanche 20 décembre: 9h00-18h00 (ouverture autorisée par la loi sur l'ouverture des magasins)

FINANCES COMMUNALES – COMPTES 2019

Par l'administration communale

Les comptes 2019 de la commune de Collombey-Muraz ont été approuvés par le Conseil municipal le 4 mai 2020. Etant donné le régime sanitaire qui règne suite au COVID-19, le Conseil général n'a pas pu se réunir encore pour valider formellement les comptes 2019. Toutefois, avec l'accord du Président du Conseil général, il est décidé de présenter une synthèse de ces derniers à la population, par l'intermédiaire de la revue Colombes & Muraille.

APERÇU GÉNÉRAL

Compte de fonctionnement		Compte 2019	Budget 2019	Compte 2018	Ecart B19/C19	en %
Résultat avant amortissements comptables						
Charges financières	-	28 973 938,26	28 227 600,00	27 973 869,85	746 338,26	2,64%
Revenus financiers	+	34 154 735,16	32 803 500,00	34 276 003,10	1 351 235,16	4,12%
Marge d'autofinancement	=	5 180 796,90	4 575 900,00	6 302 133,25	604 896,90	13,22%
Résultat après amortissements comptables						
Marge d'autofinancement	+	5 180 796,90	4 575 900,00	6 302 133,25	604 896,90	13,22%
Amortissements ordinaires	-	3 677 668,05	4 853 300,00	3 861 210,67	-1 175 631,95	-24,22%
Amort. complémentaires	-	0,00		598 273,10	-	
Excédent de revenus	=	1 503 128,85		1 842 649,48	1 780 528,85	
Excédent de charges	=		277 400,00			
Compte des investissements						
Dépenses	+	4 303 965,50	7 725 300,00	3 117 966,12	-3 421 334,50	-44,29%
Recettes	-	1 474 299,45	1 007 000,00	9 917 485,35	467 299,45	46,41%
Investissements nets	=	2 829 666,05	6 718 300,00	-6 799 519,23	-3 888 633,95	-57,88%
Financement						
Marge d'autofinancement	+	5 180 796,90	4 575 900,00	6 302 133,25	604 896,90	13,22%
Investissements nets	-	2 829 666,05	6 718 300,00	-6 799 519,23	-3 888 633,95	-57,88%
Excédent de financement	=	2 351 130,85		13 101 652,48	4 493 530,85	
Insuffis. de financement	=		-2 142 400,00			

Avec un total de revenus financiers de **Fr. 34'154'735.16** et un total de charges (hors amortissements) de **Fr. 28'973'938.26**, le compte de fonctionnement dégage une marge d'autofinancement de **Fr. 5'180'796.90**, supérieure aux objectifs fixés dans le cadre de la planification budgétaire.

Après amortissements, le compte de fonctionnement présente un excédent de revenus de **Fr. 1'503'128.85**, alors que le budget laissait entrevoir un léger déficit de **Fr. 277'400.00**.

APERÇU GÉNÉRAL DU COMPTE D'INVESTISSEMENT

		Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018	Ecart B19/C19	en %
	Total des charges	4 303 965,50	7 725 300,00	3 117 966,12	-3 421 334,50	-44,29%
50	Investissements propres	3 798 640,15	6 599 000,00	2 929 121,92	-2 800 359,85	-42,44%
52	Prêts et participations permanentes	-	-	-	-	
56	Subventions accordées	442 261,85	1 076 300,00	58 734,40	-634 038,15	-58,91%
57	Subventions redistribuées	-	-	-	-	
58	Autres dépenses activables	63 063,50	50 000,00	130 109,80	13 063,50	26,13%
	Total des revenus	1 474 299,45	1 007 000,00	9 917 485,35	467 299,45	46,41%
60	Transferts au patrimoine financier	-	-	-	-	
61	Contributions de tiers	776 831,75	800 000,00	587 840,35	-23 168,25	-2,90%
62	Rbt de prêts et participations permanentes	-	-	9 090 000,00	-	
63	Facturation à des tiers	62 480,90	90 000,00	-	-27 519,10	
64	Rbt de subventions acquises	-	-	-	-	
66	Subventions acquises	634 986,80	117 000,00	239 645,00	517 986,80	442,72%
67	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	
	Excédents de charges/revenus (-)	2 829 666,05	6 718 300,00	-6 799 519,23	-3 888 633,95	-57,88%

Le volume des investissements bruts pour 2019 atteint **Fr. 4'303'965.50**, soit 44.29% de moins que le budget. Cette situation est à nouveau due aux décalages de certains projets. Par contre, l'exercice sous revue voit débuter la construction de la nouvelle STEP communale.

Les investissements nets (excédents de revenus) s'élèvent à **Fr. 2'829'666.05**, soit 57.88% de moins que le budget.

LE FINANCEMENT

			2019	2018	2017	2016
Excédent de revenus du compte de fonct.		+	1 503 128,85	1 842 649,48	4 921 955,95	695 589,27
Excédent de charges du compte de fonct.		-	-	-	-	-
Amortissements du patrimoine administratif	331	+	3 677 668,05	3 861 210,67	4 109 558,10	4 231 713,45
Amort. compl. du patrimoine administratif	332	+	-	598 273,10	1 016 309,00	-
Amortissement du découvert du bilan	333	+	-	-	-	-
Autofinancement		=	5 180 796,90	6 302 133,25	10 047 823,05	4 927 302,72
Dépenses d'invest. reportées au bilan	5	+	4 303 965,50	3 117 966,12	3 164 317,60	4 617 675,70
Recettes d'invest. reportées au bilan	6	-	1 474 299,45	9 917 485,35	1 003 448,50	1 502 964,25
Investissements nets		=	2 829 666,05	-6 799 519,23	2 160 869,10	3 114 711,45
Degré d'autofinancement		=	183,1%	invest. nég.	465,0%	158,2%

Le degré d'autofinancement présente le ratio entre la marge d'autofinancement et le total des investissements nets. Il mesure la part des investissements de l'année qui est financée par le résultat avant amor-

tissements. Les comptes 2019 enregistrent un ratio de 183,1%, considéré comme très bien par les instances cantonales.

L'ENDETTEMENT

			2019	2018	2017	2016
Engagements courants	20	+	3 527 577,43	3 773 432,25	3 642 340,34	2 503 929,60
Dettes à court terme	21	+	-	-	-	-
Dettes à moyen et long termes	22	+	53 500 000,00	59 500 000,00	62 725 000,00	64 249 000,00
Engagements envers des entités particulières	23	+	-	-	-	-
Provisions	24	+	1 590 000,00	1 215 000,00	1 010 000,00	300 000,00
Passifs transitoires	25	+	3 653 557,31	2 782 030,65	2 180 519,60	4 319 880,75
Dette brute		=	62 271 134,74	67 270 462,90	69 557 859,94	71 372 810,35
ou						
Total des passifs	2	+	90 978 056,18	94 058 855,12	94 068 398,20	91 311 174,71
Fortune nette	29	-	23 005 951,24	21 502 822,39	19 660 172,91	14 738 216,96
Financements spéciaux	28	-	5 700 970,20	5 285 569,83	4 850 365,35	5 200 147,40
Dette brute		=	62 271 134,74	67 270 462,90	69 557 859,94	71 372 810,35
Disponibilités	10		18 407 364,77	20 015 701,10	21 148 458,23	14 686 156,94
Avoir	11	+	12 964 271,17	13 328 738,94	12 007 334,25	11 039 612,53
Placements	12	+	15 259 538,90	14 553 002,30	3 695 295,65	3 700 295,65
Actifs transitoires	13	+	2 970 119,34	3 736 648,78	3 533 543,07	5 156 314,69
Patrimoine financier réalisable		=	49 601 294,18	51 634 091,12	40 384 631,20	34 582 379,81
Endettement net (+) / Fortune nette (-)			12 669 840,56	15 636 371,78	29 173 228,74	36 790 430,54
Nombre d'habitant (population ESPOP/STATPOP année N-1)			9 256	9 018	8 863	8 638
Dette brute – Patrimoine financier réalisable Nombre d'habitant (population ESPOP/STATPOP année N-1)		=	1 369	1 734	3 292	4 259

Au 31 décembre 2019 l'endettement par habitant s'élève à **Fr. 1'369.-**, soit une baisse de Fr. 365.- par rapport à fin 2018. Cette dette est consi-

dérée comme faible par les instances cantonales. A noter qu'à fin 2015, il avoisinait encore les Fr. 5'000.- par habitant.

Conclusions

Les comptes 2019 concluent de manière fort satisfaisante la législation du Conseil municipal en fonction. La situation financière est saine et la Commune peut envisager sereinement les prochains cycles d'investissements à venir. La très bonne maîtrise des charges de fonctionnement ordinaire ainsi que le renforcement de l'assiette fiscale a permis de faire baisser l'endettement net par habitant à un niveau très intéressant.

Les comptes 2019, qui présentent un excédent de revenus de **Fr. 1'503'128.85**, peuvent être considérés comme très bons et reflètent la bonne gestion mise en place par l'Exécutif dans le suivi des budgets mis à disposition par le Législatif.

NOTRE NOUVELLE ÉQUIPE ÉNERGIQUE: À VOTRE SERVICE!

Par l'administration communale

DAPHNÉ ROH (À GAUCHE), DÉLÉGUÉE À L'ÉNERGIE ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Daphné est passionnée par les questions de durabilité, car nos manières de répondre à nos besoins (de nous nourrir, de nous déplacer, etc.) impactent notre environnement. Pour Collombey-Muraz, elle souhaite s'investir de façon créative et interdisciplinaire dans des projets durables qui font sens pour les habitant.e.s.

PAULINE CHERVAZ (À DROITE), ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Vous avez sûrement rencontré Pauline à l'imprimerie Montfort. Maman de deux enfants, elle souhaite aujourd'hui contribuer à un avenir plus durable pour notre magnifique Commune qu'elle affectionne tout particulièrement depuis qu'elle y a posé ses valises en 1989.



Depuis 2015 Collombey-Muraz est labellisée Cité de l'Énergie. En effet, elle met en œuvre une politique énergétique responsable par la conduite de projets durables. Par exemple, elle offre les transports publics à la population, elle réduit la consommation d'énergie sur le territoire en installant des ampoules LED sur les lampadaires, elle a mis en place un programme de valorisation des déchets.

Pour 2023 la commune de Collombey-Muraz souhaite décrocher le label Cité de l'Énergie GOLD, c'est pourquoi elle a engagé cette équipe jeune et motivée! Elle a notamment pour mandat d'optimiser la consommation d'énergie dans les bâtiments communaux, de gérer

le programme de subventions pour l'énergie et le développement durable, d'appuyer la conseillère communale en charge du développement durable et de la mobilité dans le suivi des objectifs de la politique énergétique de la commune, et de communiquer autour de l'énergie et du développement durable.

Vous souhaitez savoir comment toucher des subventions communales et/ou cantonales pour la rénovation de vos bâtiments? Vous vous posez des questions sur la politique énergétique de votre commune? Notre équipe répond volontiers à vos questions. En place depuis le 1^{er} avril, «c'est lors du confinement que nous avons fait connaissance.»

CONTACT

energie@collombey-muraz.ch • 024 473 61 61

<https://www.collombey-muraz.ch/commune/energie-293.html>



«J'ai adopté un nouveau geste durable!»

Vous souhaitez promouvoir la durabilité autour de vous? Votre revue communale cherche des gestes en faveur de l'environnement à mettre en avant auprès de ses concitoyen.ne.s.

Un sujet vous tient à cœur et/ou vous souhaitez partager vos nouvelles habitudes durables? Devenez ambassadrice ou ambassadeur de l'édition de février 2021 «Colombes et Murailles». Alimentation, déchet, mobilité,... vous choisissez le thème dont vous avez envie de parler, nous recueillerons votre témoignage et le publierons dans la revue.

Si ce projet vous intéresse, merci de prendre contact avec nous à energie@collombey-muraz.ch ou au 024 473 61 61.

MOBILITÉ DOUCE

Par l'administration communale

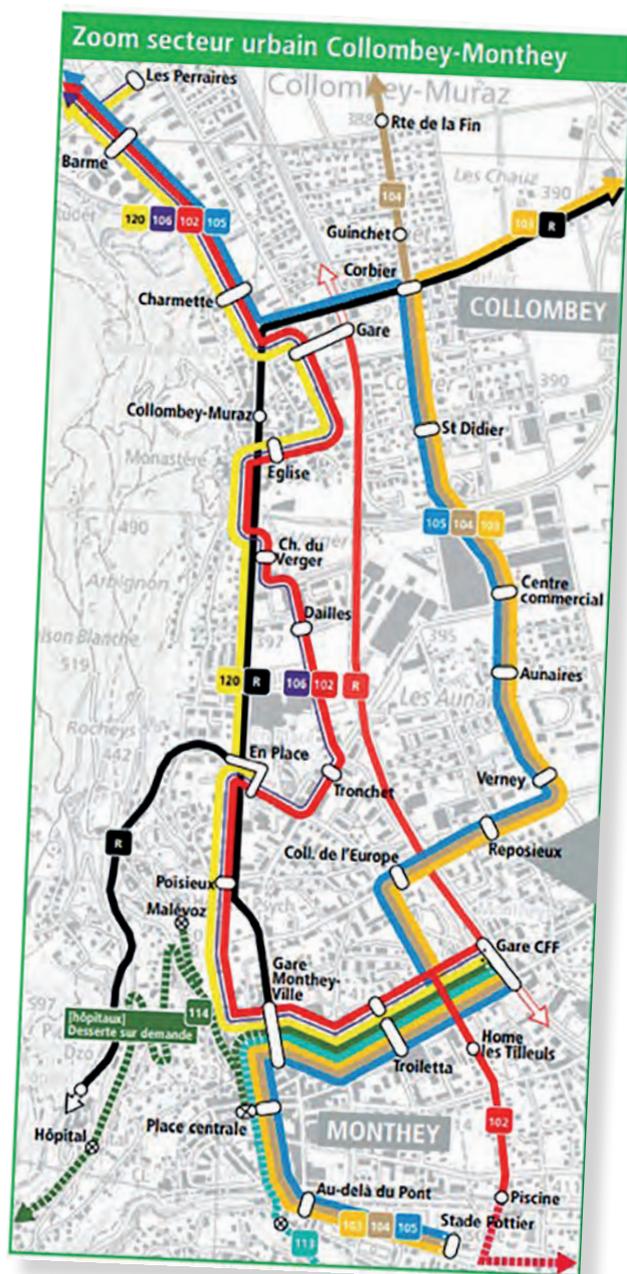
En 2017, l'Office fédéral du développement territorial a montré que l'utilisation de l'automobile en Suisse a généré 9.5 milliards de francs de coûts «externes», c'est-à-dire non inclus dans le prix de mobilité des usagers et usagères. Parmi ces charges se trouvent les atteintes liées à l'environnement (pollution, bruit) et à la santé (accidents). Face à ces enjeux de taille, votre commune s'attelle à faciliter vos déplacements sans voiture: zoom sur les nouveautés de 2020.

Les transports publics gratuits

Collombey-Muraz dispose d'une offre de transports publics variée: trains régionaux, gare CFF, MobiChablais et car postal. Ces transports sont adaptés pour rendre visite à vos amies et amis ou pour vos balades.

Depuis mai 2020, chaque habitant.e de Collombey-Muraz peut circuler gratuitement en bus et sur les lignes AOMC du réseau MobiChablais. Il suffit de se rendre avec sa carte d'identité à l'administration communale durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous pour se munir des titres de transport.

Chaque semaine, 10 titres de transport pour votre ménage: déjà 312 lots ont été remis entre début mai et fin juin!



Pour 2023, la Commune de Collombey-Muraz s'est fixée pour objectif d'atteindre le label Cité de l'Énergie GOLD (<https://www.collombey-muraz.ch/commune/politique-energetique-collombey-muraz-vise-gold-294.html>). Dans cette visée, elle souhaite rendre les moyens de transports écologiques plus accessibles. C'est pourquoi elle a mis en place une aide financière pour l'achat d'un vélo à assistance électrique en participant à 20% du prix du vélo jusqu'à concurrence de CHF 400.-.

SUBVENTIONS E-VÉLO

Les conditions sont les suivantes:

1. Le.la requérant.e de l'aide financière réside à Collombey-Muraz.
2. Le vélo électrique est acheté neuf et ne peut pas être revendu dans les deux ans suivant son acquisition.
3. L'achat a été effectué dans un magasin physique du Chablais.
4. Le.la demandeur.euse certifie qu'il.elle acquiert ce véhicule pour ses propres besoins ou pour un membre de sa famille.
5. L'entreprise certifie qu'elle acquiert ce véhicule pour ses besoins de déplacements professionnels.
6. Le.la requérant.e n'a pas reçu de subvention pour l'achat d'un vélo électrique dans les deux dernières années.

Les demandes de subventionnement sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée et les aides financières seront accordées jusqu'à épuisement du budget prévu à cet effet. Si vous souhaitez toucher cette subvention, merci de nous envoyer ce formulaire (https://www.collombey-muraz.ch/data/documents/Pratique/2020_FormulaireVlos.pdf) dûment rempli.

CONFINER LA BIBLIOTHÈQUE? IMPENSABLE!

Cette période si particulière que nous avons vécue en ce début de printemps nous a fait prendre conscience de notre rôle auprès de nos usagers.

Nous commençons un nouveau chapitre. Nous pouvions travailler mais en respectant de nouvelles règles sanitaires. Nous étions dans l'incertitude : quand pourrions-nous prêter des ouvrages ? De quelles manières ? Comment garder le contact avec nos lecteurs ?

Plusieurs bibliothèques valaisannes ont eu l'idée de mettre en place le prêt à distance. Nous avons également mené cette réflexion et après avoir obtenu l'autorisation de nos autorités, avons mis en place « Livres en balade ». Le principe était simple : après un échange téléphonique ou électronique, nous préparions les documents demandés qui étaient déposés sur une table sise devant l'entrée de la bibliothèque à une heure fixée d'entente avec l'utilisateur. Celui-ci venait ensuite les prendre. Pour les personnes à risque, les ouvrages étaient déposés soit dans la boîte à lettres, soit sur le palier. Ce service a bien fonctionné, car nous avons comptabilisé plus de 150 transactions jusqu'au 11 mai, date de notre réouverture.

Si tout se passe bien, nous pourrions reprogrammer cet automne nos animations annulées en raison de la pandémie.

Dès la rentrée, les rencontres « Né pour lire » reprennent le jeudi 14 septembre entre 9h et 11h. A vos agendas : un atelier sera organisé le mercredi 11 novembre !

L'atelier gratuit et sans inscription programmé pour le « Samedi des bibliothèques » est reporté au mercredi 14 octobre de 14h30 à 16h30. Durant ce moment, les enfants (les plus petits accompagnés d'un parent) pourront fabriquer une araignée et sa maison.

Nous vous rappelons que la « Nuit du conte », qui a pour thème « Quel bonheur ! », se déroulera le vendredi 13 novembre et nous aurons le plaisir d'accueillir la conteuse Béatrice Fellay.

Enfin, le mercredi 18 novembre aura lieu une initiation à l'auto-hypnose, gratuite et sur inscription, destinée aux adultes et animée par les thérapeutes d'Hypnozen.



LES BIBLIOTHÉCAIRES PARTAGENT LEURS COUPS DE CŒUR...

Les choix de Pascale



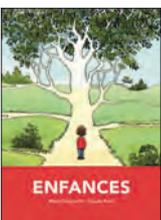
La solitude des grandes personnes
de Aurélien Gougaud
Ed. Albin Michel

Un petit garçon passe ses journées dans une immense bibliothèque. Là, il trouve un chat mais on ne lui permet pas de l'adopter. Alors il s'enfuit avec l'animal et rêve de l'emmener au pays des chats, en Égypte. Tout au long de son aventure, il croise des grandes personnes, mendiant, hooligan, amoureux... qu'il approche et décrit de ses yeux d'enfant. Un roman plein de sensibilité.



Musée des museaux amusants
de Fanny Pageaud
Ed. L'atelier du poisson soluble

Découvrir des animaux à partir de leur museau : en voilà une idée originale ! Une description très pertinente des fonctions, parfois étonnantes, cet organe à partir de laquelle il convient de découvrir son propriétaire et de belles illustrations font de ce documentaire un livre ludique et passionnant pour les curieux de tous âges.



Enfances
de Marie Desplechin et Claude Ponti
Ed. L'école des loisirs

Incontournables de la littérature jeunesse, les deux auteurs ont réunis dans cet ouvrage 62 portraits d'enfant, chacun sur une double page, d'un côté le texte, de l'autre l'image. Nous y rencontrons des personnalités devenues célèbres comme Charlie Chaplin ou Marie Curie mais aussi des enfants moins connus et même imaginés tel que le premier enfant des grottes.

« Ce livre présente des enfants. Il raconte des moments importants de leurs vies. Vous verrez que quelques-uns ont transformé le monde alors qu'ils étaient encore très jeunes. Mais la majorité d'entre eux ont porté l'adulte qu'ils allaient devenir, et c'était déjà immense... » M. Desplechin et Cl. Ponti

Les choix de Sandrine



Ma famille est recomposée
de Sophie Furlaud et Laurent Simon
Ed. Casterman

Ce documentaire parle aux enfants, avec leurs propres mots, de ce qu'ils peuvent ressentir lorsqu'ils vivent dans une famille recomposée. Les parents d'Aimée se sont séparés. Son papa vit seul mais sa maman a un nouvel amoureux, qui a aussi une fille, et avec qui elle a eu un bébé. Aimée raconte à Mehdi sa nouvelle vie avec deux familles, ses tracas, mais aussi ses joies. L'histoire alterne les moments où les deux enfants discutent et ceux où Aimée se questionne et trouve des réponses. Un ouvrage accessible et authentique pour aborder ce sujet parfois délicat.



Le grand méchant loup est amoureux
de Suzanne Bogeat et Xavière Devos
Ed. L'Elan vert

Griffu, le grand méchant loup est devenu vieux. Il est maintenant très gentil et habite chez Violette, la fille du petit chapeiron rouge. Tous deux se rendent au marché et soudain, quand Griffu aperçoit Blanquette, la chèvre de Monsieur Seguin, il se sent tout chose, comme gelé sur place. Que lui arrive-t-il ? Pour le savoir, il cherche secours auprès Mère-Grand. Ce délicieux conte revisité, agrémenté de magnifiques illustrations, parle de réconciliation et d'amour. Si les jeunes enfants ne saisissent pas toutes les allusions aux contes traditionnels, les parents se feront un plaisir de se les remémorer pour les leur raconter.



Bois, 24 activités manuelles et créatives
de Tiphaine Voutyrakis
Ed. Rusti'kid

Voici un documentaire qui donne envie de bricoler, tout de suite ! Avec de simples morceaux de bois trouvés dans la forêt ou au bord d'un lac, vous pourrez fabriquer avec vos enfants de quoi jouer, partir à l'aventure, décorer leur chambre ou encore faire de la musique. Le matériel est facile à trouver, les explications claires et déclinées en étapes illustrées. De petits encarts « Le savais-tu ? » donnent des informations intéressantes sur chaque création. Le plus difficile sera sans doute de choisir quelle activité réaliser en premier !

Les choix de Samantha



**Le pouvoir du nunchi:
le secret coréen pour doper son intelligence émotionnelle**
de Euny Hong
Ed. Hugo New Life

Qu'est-ce que le nunchi? C'est l'art d'observer l'ambiance de la pièce avant d'interagir avec les personnes qui y sont déjà présentes. Le nom nous est inconnu, mais le nunchi est plus actuel qu'on ne le pense dans nos vies quotidiennes.

On s'identifie aisément aux exemples proposés et souvent vécus par l'auteure. Elle ajoute une pointe d'humour dans ses explications, ce qui rend la lecture plus aisée. Documentaire très intéressant!



I love you so mochi
de Sarah Kuhn
Ed. Fleurus

C'est l'histoire de Kimiko, ado américaine de 17 ans, qui est victime du syndrome de la toile blanche. Elle reçoit une lettre de ses grands-parents qu'elle n'a jamais connus, qui l'invite à passer les vacances de printemps au Japon. Après une violente dispute avec sa mère au sujet de son avenir, elle décide de partir...

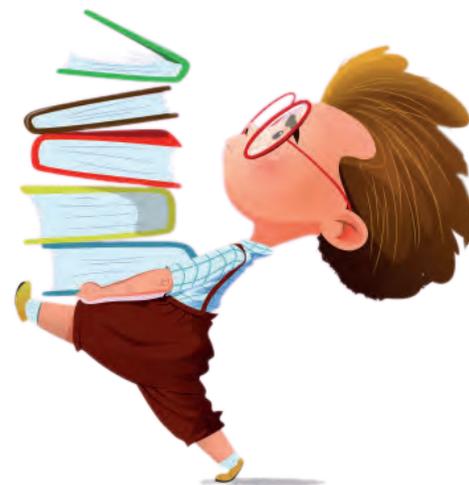
Entre deux bouchées de mochis (boulette de riz gluant fourrée de pâte de haricot rouge – on aime ou on n'aime pas!), nous découvrons en même temps que Kimiko la ville de Kyoto et ses lieux incontournables. Histoire touchante sur la relation mère-fille et grand-mère-petite-fille, ce roman est savoureux!



Lettre d'amour sans le dire
de Amanda Sthers
Ed. Grasset et Fasquelle

Alice se rend dans une arrière salle d'un salon de thé où elle rencontre un masseur japonais aux gestes doux et tendres. Lors de ses séances, elle se réapproprie son corps et son cœur. Après son départ, Alice lui rédige une longue lettre pour se déclarer où elle raconte sa vie sans omettre aucun élément, même les plus sombres.

Magnifique lettre épistolaire de cette auteure que je découvre. Les phrases sont émouvantes et stylées et le récit parfois intime, ce qui rend le lecteur un peu voyeur par moment. Belle découverte!



Nous vous invitons à parcourir régulièrement notre page Facebook ou notre page sur le site Internet de la commune pour suivre les actualités et connaître les détails sur les activités précitées.

 [www.collombey-muraz.ch/
commune/bibliotheque-239](http://www.collombey-muraz.ch/commune/bibliotheque-239)

 [www.facebook.com/
bibliocollombeymuraz](https://www.facebook.com/bibliocollombeymuraz)

Départ d'Anouchka Russo et réorganisation de la responsabilité pédagogique des structures jeunesse

Indépendamment du coronavirus, la fin de l'année scolaire a été particulière aux structures jeunesse, qui ont vu le départ de leur responsable pédagogique Anouchka Russo. Anouchka était active au sein de la direction des structures depuis août 2008 et a donc fondamentalement participé au développement de celles-ci. Ces compétences reconnues dans le milieu de l'éducation de l'enfance lui ont permis d'être nommée, dès le 1^{er} juin 2020, responsable de la filière « Education de l'enfance » auprès de la HES-SO Valais-Wallis. Le Conseil municipal lui souhaite beaucoup de plaisir dans le cadre de ses nouvelles responsabilités. Dans le cadre du processus tendant à son remplacement, l'Autorité a décidé de répartir la responsabilité pédagogique des structures jeunesse et de nommer 3 collaboratrices déjà en place au sein des structures depuis plusieurs années. Ainsi, Linda Huitson prend la responsabilité pédagogique de la nurserie, Leslie Hagenbuch Bauer, celle de la crèche et Cynthia Perret, celle de l'UAPE. Toutes 3 consacreront environ 30 % de leur taux d'activité à leurs nouvelles fonctions et intégreront la direction des structures jeunesse, où elles seconderont la Cheffe de service Cécile Bourban.





RÉFLEXION SUR L'OPPORTUNITÉ D'UNE FUSION ENTRE COLLOMBEY-MURAZ ET MONTHEY

Par l'administration communale

Depuis août 2017, votre revue vous tient informé de l'avancement des réflexions sur l'opportunité d'une fusion entre Collombey-Muraz et Monthey. Une page spécifique du site internet communal y est en outre consacrée, sur laquelle l'ensemble des documents qui sont issus des différentes démarches, sont consultables (www.collombey-muraz.ch/fusion). Un pas important vient d'être accompli si bien qu'il se justifie de revenir sur les différentes étapes qui ont été franchies depuis que les Conseils municipaux de Monthey et Collombey-Muraz ont décidé d'examiner l'opportunité d'une fusion.

La réflexion générale a été initiée au printemps 2018 par les deux communes au travers d'un comité de pilotage (Copil). Appuyé par le bureau SEREC, ce comité de pilotage a établi un état des lieux et examiné spécifiquement cinq thématiques: économie / société / territoire / gouvernance / services à la population. Dans un premier temps, l'objectif a consisté à déterminer, pour chaque thème, les avantages et inconvénients d'un statu quo, d'un renforcement des collaborations intercommunales ou d'une fusion. Le Copil, par des groupes de travail, s'est également penché sur les grands défis auxquels la nouvelle commune pourrait être confrontée en 2030. Ces différentes réflexions ont débouché sur un rapport de synthèse qui a été présenté aux Conseillers municipaux des deux communes, sur la base duquel les exécutifs de Monthey et de Collombey-Muraz se sont prononcés, en décembre 2018, en faveur de la poursuite du processus de réflexion de fusion des deux communes.

Afin de consolider ces premières réflexions, une deuxième phase du projet a été initiée au début du mois d'août 2019 en vue d'élaborer un rapport technique et financier. Les Municipalités souhaitaient y intégrer l'avis des citoyens et citoyennes des deux communes dans le cadre d'une démarche participative. Pour effectuer cette étape en toute transparence et objectivité, une information fut diffusée à tous les ménages à la mi-septembre 2019, invitant les habitants des deux communes qui le souhaitaient à participer à des ateliers citoyens dans le cadre desquels chacun a pu librement s'exprimer sur les forces et faiblesses actuelles de leurs communes de résidence. Ils ont également profité de la possibilité de se projeter dans l'avenir et de déterminer quels seraient les avantages et les inconvénients d'une fusion. Ils ont enfin apporté leurs réflexions plus générales sur ce projet. C'est le lieu de préciser la qualité des interventions des citoyens, indépendamment de leur avis sur la question. Les 97 personnes qui ont participé aux différents ateliers l'ont fait de manière constructive en souhaitant apporter quelque chose à la

réflexion, ce qui est particulièrement louable. Les réflexions issues de ces soirées citoyennes ont fait l'objet d'un compte-rendu rédigé par le bureau Serec, donnant aux Autorités un premier retour direct et formel de citoyens.

Les Conseils municipaux de Monthey et Collombey-Muraz ont alors voulu poursuivre et renforcer le processus participatif. Ils ont ainsi donné la possibilité à tous les habitants de répondre à un questionnaire, soit en retournant le formulaire papier distribué dans tous les ménages, soit en le remplissant en ligne, sur une plateforme spécifique assurant l'anonymat des participants. 1061 questionnaires ont été retournés aux Municipalités et montrent clairement que la majorité des citoyens ayant participé à l'exercice (53% à Collombey-Muraz et 72% à Monthey) sont favorables à la poursuite du processus. Il est à noter que si le nombre de participants peut paraître faible, il représente 3 fois le nombre de personnes nécessaires pour que la marge d'erreur du sondage soit négligeable.

Là également, les résultats détaillés du ainsi qu'un pré-rapport de fusion, résumant l'ensemble des démarches effectuées à ce jour sont consultables sur le site internet. Sur la base de ce résultat, les Conseils municipaux de la présente législature, se sont une nouvelle fois prononcés en faveur de la poursuite du processus.

Concrètement et ça n'est pas anodin, cela signifie que les Autorités actuelles ont décidé de proposer aux Conseils municipaux de la prochaine législature (qui seront élus en octobre 2020), de poursuivre le processus et donc de convoquer les citoyens aux urnes pour se prononcer dans le cadre d'une votation. Si les Conseils municipaux de la prochaine législature l'acceptent, nous voterons sur notre volonté de voir Collombey-Muraz et Monthey fusionner et ne faire qu'une dès janvier 2025.

Le Conseil municipal de Collombey-Muraz vous encourage à consulter tous les documents issus de la réflexion initiée en 2017. Ils vous permettront de vous forger votre propre opinion sur l'opportunité ou non de fusionner. Vous pourrez ainsi participer en toute connaissance de cause à la poursuite du débat citoyen jusqu'à la probable votation de l'année prochaine. C'est là le plus important, parce que personne ne détient a priori la vérité dans le contexte de cette réflexion. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise opinion selon que l'on soit favorable ou défavorable à la fusion. Par contre, l'avenir de notre Commune, et avec elle celui de toute notre région, mérite que l'opinion de chacun se forge sur des données objectives et réfléchies.

STEP DE COLLOMBEY-MURAZ, C'EST PARTI!

Par l'administration communale

Le 17 juin dernier, la première pierre de la future STEP de Collombey-Muraz a été symboliquement posée par Yannick Buttet (Président) et Mikaël Vieux (Conseiller municipal en charge des infrastructures).

Cette cérémonie a donné le « top départ » à l'assainissement et l'agrandissement de la future STEP communale devisée à plus de 15 millions de francs et qui remplacera la STEP actuelle, datant de 1979. Pour rappel, après avoir analysé en détails l'opportunité d'un

raccordement à la STEP intercommunale, dont la gestion sera assurée par CIMO, le Conseil municipal a constaté que cela coûterait plus cher, tant en investissement qu'en fonctionnement, au contribuable de Collombey-Muraz. L'Autorité a donc choisi l'option de l'assainissement et l'agrandissement de la STEP communale plutôt que celle du raccordement à la future STEP intercommunale.



HIRONDELLES ET MARTINETS: DES AMBASSADEURS EN RECHERCHE DE TOITS

Par Bertrand Posse, rédacteur de la revue *Nos Oiseaux*

Annonciatrices du printemps, les hirondelles ont peuplé nos villages, au point de délaisser leurs sites de nidification d'origine et de devenir dépendantes de nos édifices. Il en est de même pour les martinets, leurs cousins très lointains et moins connus. Si les hirondelles construisent un nid de boue bien visible sous les avant-toits, les martinets s'enfilent dans de petits espaces sous les toits ou les coins de fenêtre, où ils nichent à l'abri des regards.

L'étroit lien développé avec nos maisons par ces grands migrants les rend tributaires de l'accueil que nous leur réservons: ces 20 dernières années, leurs effectifs ont diminué de 30% en Suisse, malgré l'importante augmentation de superficie des zones bâties. À ce rythme, hirondelles et martinets auront déserté plusieurs de nos agglomérations dans une à deux générations. Ils sont pourtant d'invétérés chasseurs de petits insectes aériens (1 kg de pucerons ailés et de moucheron pour nourrir une seule nichée!). Pour tenter d'enrayer le déclin rapide de ces espèces protégées, qui relève en premier lieu de rénovations de bâtiments et de difficultés de voisinage, l'Antenne valaisanne de la Station ornithologique suisse dresse des inventaires de leur présence dans plusieurs communes du Valais. C'est le cas à Collombey-Muraz. Le but est de documenter un état des lieux, non seulement des bâtiments abritant des colonies d'hirondelles ou de martinets, mais aussi pour renforcer leurs effectifs (par pose de nichoirs en des sites adaptés à portée des bâtiments occupés) et trouver des solutions pour résoudre au mieux les problèmes de cohabitation qui pourraient se poser.

Combien d'hirondelles de fenêtre et de martinets noirs?

Au moins 126 nids occupés d'hirondelle de fenêtre ont été trouvés sur le territoire communal. Si ce nombre peut paraître important, on le doit surtout à 8 colonies comptant 6 couples et plus (totalisant 70% des effectifs de la commune), dont 4 liées à des exploitations agricoles. Les effectifs sont donc très concentrés et les hirondelles ne sont plus aussi répandues que par le passé. Dans les quartiers d'habitation, on compte ainsi 2 couples à Muraz (en 1 site), 27 à Collombey (3 sites), 21 à Illarsaz (7 sites, dont 2 avec nids artificiels occupés) et 15 à Collombey-le-Grand (5 sites).

Les martinets noirs sont plus difficiles à dénombrer, vu la discrétion de leurs nids. On en a trouvés qu'une dizaine, essentiellement dans le vieux village de Collombey (8), 1 à Muraz et 1 à Illarsaz. S'il doit en exister quelques-uns en plus, cela met en tous les cas en évidence la faiblesse de leurs effectifs dans la commune.

Ces prospections montrent qu'hirondelles et martinets sont encore présents, de manière relativement concentrée par l'hirondelle et en petits nombres pour le martinet. En principe, ces deux espèces répondent bien à la pose de nichoirs, si ces derniers sont posés à des endroits adéquats. N'hésitez donc pas à prendre contact pour nous signaler toute présence d'hirondelle ou de martinet, votre envie d'en accueillir (pose de nichoirs) ou d'éventuels soucis de cohabitation, à: info.vs@vogelwarte.ch (en indiquant l'adresse du bâtiment concerné).

PRÉSENTATION DES ESPÈCES



Hirondelle de fenêtre

L'hirondelle de fenêtre est l'une des quatre espèces d'hirondelles de Suisse. Elle se reconnaît à sa tache blanche au bas du dos, qui tranche avec le bleu foncé des parties supérieures. Elle édifie un nid de boue, en quart de coupe, souvent accroché au crépi des façades sous un avant-toit. Pour y parvenir, elle dépend de flaques de boue pour récolter et agglomérer 800 à 1500 boulettes de terre! Le manque de zones terreuses et la sécheresse l'empêchent de construire son nid, ce qui peut retarder ou entraver sa reproduction. Quand tout va bien, elle peut élever une à deux couvées par an. Les déjections que produisent les jeunes à l'entrée du nid sont à l'origine d'un rejet grandissant de sa présence sur nos maisons, désagrément qu'une planchette correctement installée (environ 70 cm sous les nids, et non directement sous ceux-ci) permet de corriger.



Martinet noir

Le martinet noir est l'une de nos trois espèces de martinets de Suisse. Tout, chez lui, est fait pour le vol, si bien qu'il passe l'essentiel de sa vie en l'air (il dort et s'accouple en vol!) et ne se pose que pour se reproduire. Au cours de ses deux premières années, il recherche une cavité de reproduction, à laquelle il demeurera fidèle toute sa vie. Il n'élève qu'une nichée par an. Les pertes de ses sites de reproduction, par obturation de la cavité ou réfection de toiture par exemple, sont à l'origine de son déclin. Il répond pourtant très bien à la pose de nichoirs et à l'aménagement de niches dans les sous-toitures lors de la rénovation de bâtiments, sans désagrément aucun pour ces derniers et leurs habitants (les fientes ne s'accumulent pas sous les nids).



LES ÉLÈVES D'ILLARSAZ EXPOSE AU CABINET «PHYSIOTHÉRAPIE DU CHABLAIS»

Par la Direction des écoles

Chaque année différentes activités ou projet rythment le temps scolaire de nos plus jeunes élèves. Illustration avec un projet spécifique qui a occupé les élèves de la classe 1H-2H d'Illarsaz, emmenée par Ingrid Michel.

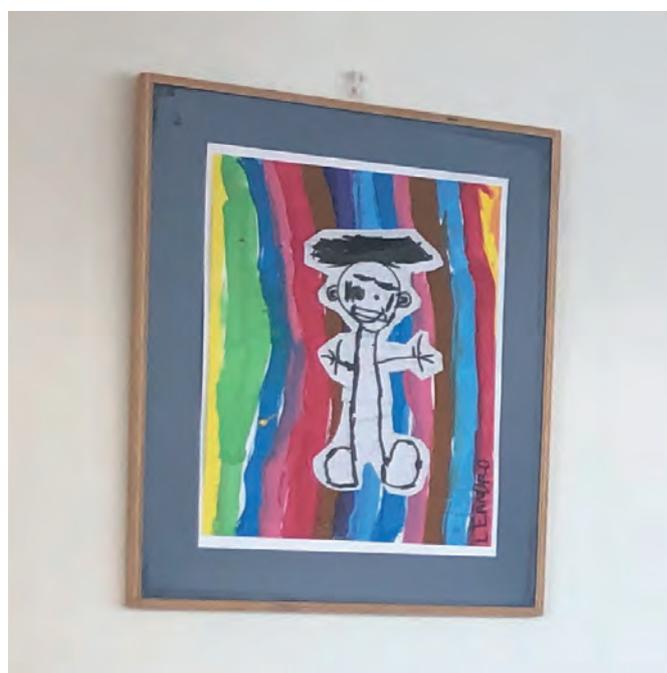
En effet, cette classe a collaboré durant l'année scolaire avec le cabinet «Physiothérapie du Chablais» à Monthey, dans le but d'y exposer des tableaux. Ce projet a débuté par une visite en classe de Monsieur David Gaillard, physiothérapeute, pour présenter aux élèves son métier, répondre aux diverses questions et animer une leçon de gymnastique.

Les élèves ont également découvert son cabinet grâce à des photographies. Par la suite, ils ont réalisé une série de tableaux afin de décorer durant quelques mois les murs du cabinet.

En raison des mesures sanitaires liées au COVID-19, les élèves ont découvert le résultat de leur travail en vidéo et se réjouissent de pouvoir se rendre au cabinet admirer leurs œuvres, dès un retour à la normale de la situation.

Cette activité a permis à ces enfants de 1H-2H de parler des différents métiers, du corps humain et d'expérimenter diverses techniques artistiques pour la réalisation des tableaux. Vous trouvez sur cette page les œuvres exposées au cabinet. Nous ne vous souhaitons pas de les découvrir dans le cadre de séances de physiothérapie, mais avons plaisir à vous les montrer par l'intermédiaire de votre revue communale.

Merci à nos artistes en herbe et au cabinet de «Physiothérapie du Chablais», par l'intermédiaire de David Gaillard, d'avoir accepté de participer à ce projet.



L'ÉCOLE FACE AU CORONAVIRUS

Par la Direction des écoles

Vendredi 13 mars 2020, suite à l'annonce du Conseil Fédéral, les sonneries de nos bâtiments scolaires retentissent une dernière fois, renvoyant les élèves chez eux. Les écoles ferment leurs portes pour une durée indéterminée, laissant des classes vides, des couloirs déserts, des cours silencieuses, quelques incompréhensions, quelques pleurs parfois même et une incertitude face au lendemain.

Enseignants, parents, direction, élèves, Service de l'enseignement, tout le monde cherche une organisation pour que l'école continue. Après quelques jours, tout se met en place et chacun trouve un nouveau rythme de vie :

Il y a l'ordi de papa,
Il y a le natel de maman,
Le stabilo du grand frère,
Les crayons de la petite sœur

Et les consignes de la maitresse !

Il y a des exercices de math,
Il y a des bricolages,
Des envies de sortir,
Des craintes de ne pas réussir

Et les encouragements du maître !

Il y a les copains sur Whatsapp,
Il y a les câlins dans la tête,
Les jeux vidéo en famille,
Les rires en vidéo

Et les mails des enseignants !

Il y a des jours heureux,
Il y a des engueulades,
Des idées magnifiques,
Des enfants parfois tristes

Et le soutien des parents !

Il y a l'école à la maison,
Il y a l'esprit d'équipe,
Des parents collaborateurs,
Des enseignants motivants

Et un grand merci de la direction !

Il y aura le jour après la nuit,
Il y aura des récréations,
Des sourires au coin des lèvres,
Des enfants sur les bancs d'école

Et de l'espoir au fond des cœurs !

(Texte de Bertrand Copt, directeur des écoles)

Tout a été différent durant cette année scolaire. Les mesures sanitaires ont empêché les élèves de 11CO, terminant leur scolarité obligatoire de recevoir leur diplôme, lors d'une soirée festive. Félicitons chacun d'entre eux pour ce beau parcours et souhaitons-leur de continuer sur cette voie pour la suite :

11COA DUBOSSON NICOLE

Barman Gaël Xavier
Brouhoud Mélanie
Brunner Allan
Cherix Elie

Coutinho Santos Samuel
Derivaz Lenny
König Tommaso
Küttel Ilona

Luisier Jennifer Lily
Pereira Léo
Raboud Emilie
Rouiller Marc

Udressy Mathis
Vargas Estelle



11COB MÉDICO LAURENCE

Castagnozzi Ivann
Champod Célia
Da Silva Magalhaes David
Devaud Sloane

Dévaud Alexandre
Dubosson Baptiste
Dubosson Jordan
Dubosson Maxime

Dupertuis Elisabeth
Emini Blerina
Grimm Léane
Knubel Elliot

Muminovic Jasmina
Passaseo June
Ruiz Nathan Noah
Ukaj Ardon

11COC MORISOD DAVID

Bekaj Ardian
Birchler Keylia
Cardoso Matias Sara
Cheuvry Simon

Dumusc Leo
Gavillet Evan
Guennou Aya
Kunz Sarah

Lambert Ben
Le Colas Kylian
Nemes Ruben Axel
Rielli Sabrina

Terrettaz Yoan
Vanhiesbecq Alessio
Vittoz Noémie

11COD OREILLER JOHANN

Cabana Branco Inês Alexandra
Caillet-Bois Sven
Delacrétaz Noah
Derivaz Pauline

Jusufi Albian
Lattion Emilien
Leandro Freitas Rafael
Lopes Fernandes Semedo Thaïs

Menini Tifenne
Oberholzer Solan
Olloz Alicia
Perraudin Mathis

Roschi Allison
Tomic Damian

11COE PILLER AMÉLIE

Bochatay Santosh
Bressoud Malika
Brunetti Alessio
Cipolla Jessica

Corbillon Carrera Leana
Da Silva Rodrigues Rafael
Dupertuis Robin
Ferreira Morais Erika Marisa

Garcia Ferreira Alexandre Miguel
Lattion Mathias
Navaux Bâptiste
Simoes Sobral Jimmy

Sorgente Elisa

11COF RACENET NASTASSIA

Bajrami Lena
Borgeaud Théo
Bovard Morgane
Charles Théo

Droz Mathias
Fellay Maël
Germond Mandy
Gex-Collet Nathan

Gringeri Giorgio
Hohenauer Emilie-Céline
Horlacher Nicolas
Monteiro Marina

Morina Agon
Vaudan Noah
Zimmermann Thomas

CANTON
DU
VALAIS

DIPLÔME
DU CYCLE
D'ORIENTATION

